

URBANISME**Secteur Thomas/Villars**

Dénomination de l'escalier Nathalie Lemel, voie nouvelle

EXPOSE DES MOTIFS

Un permis de construire a été délivré le 19 décembre 2012, à la Coopérative Coop Coteau, pour la construction de 10 logements en accession sociale.

Ce programme est traversé par un passage, allant de la rue Antoine Thomas à la rue René Villars. Son aménagement a été prévu dans le cadre des travaux réalisés par la Coopérative. Il est destiné à être rétrocédé à la commune, donnant ainsi une perméabilité à ce secteur et facilitant la circulation des piétons.

Les terrains concernés sont d'une typologie très contraignante puisque présentant un accès difficile et une déclivité importante, aussi, le passage va se présenter sous la forme d'un escalier. Pour sa future affectation publique, il convient de lui donner un nom.

La commission Mémoires, dans son rapport présenté lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2011, préconise la féminisation des noms de rues.

En conséquence, le groupe de travail sur les dénominations propose le nom suivant : Nathalie Lemel (1827-1921 à Ivry-sur-Seine), militante de l'association internationale des travailleurs, féministe ayant participé à la Commune de Paris de 1871.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination.

P.J. : plan

URBANISME

7) Secteur Thomas/Villars

Dénomination de l'escalier Nathalie Lemel, voie nouvelle

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le permis de construire délivré le 19 décembre 2012, à la Coopérative Coop Coteau, pour la construction de 10 logements en accession sociale,

considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par cette coopérative, un passage, allant de la rue Antoine Thomas à la rue René Villars, va traverser les constructions, donnant une perméabilité à ce secteur,

considérant que les terrains concernés étant d'une typologie très contraignante puisque présentant un accès difficile et une déclivité importante, ce passage va être aménagé en escalier,

considérant qu'il est destiné à être rétrocédé à la Ville pour une future affectation publique au profit des piétons et qu'il convient de lui donner un nom,

considérant qu'il a été retenu lors de la séance du 31 mars 2011 d'attribuer des noms de femmes aux voies et équipements publics, suite au rapport et conclusion de la commission Mémoires,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations, de donner le nom de Nathalie Lemel à cette voie nouvelle,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « escalier Nathalie Lemel » la future voie communale piétonne, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre les rues Antoine Thomas et René Villars, à Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016